



## Mise à jour économique fédérale :

# Feu vert pour instaurer la tarification des fabricants qui les obligerait à payer le coût des investissements liés à l'encadrement du tabac

**Montréal, le 21 novembre 2023** – La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac salut l'inclusion dans la mise à jour économique du gouvernement fédéral d'une proposition pour « modifier la Loi sur le tabac et les produits de vapotage afin de permettre la fixation de frais, de redevances ou de droits et l'établissement d'outils de conformité et d'application connexes, pour mettre en œuvre un cadre de recouvrement des coûts liés au tabac. » Cette mesure éventuelle imposerait des frais aux fabricants du tabac en vue de rembourser les montants consacrés à l'encadrement fédéral des produits du tabac. Le tabagisme est la première cause de maladies et de décès évitables au Canada.

« Nous sommes heureux de cette mention, mais ce n'est qu'un premier pas vers la concrétisation de cette mesure. En effet, elle nécessite qu'une législation habilitante soit introduite, débattue et adoptée, et encore plus de temps jusqu'à ce que cette dernière soit en vigueur. Étant donné qu'il s'agit d'une promesse électorale de 2021, nous souhaitons voir sa mise en œuvre avant les prochaines élections, » dit **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition**.

Selon **madame Doucas**, « la tarification qui permet aux gouvernements de récupérer les frais liés à l'encadrement de certains produits existe déjà sous diverses formes au Canada et dans d'autres pays, dont ceux qui s'appliquent depuis 2018 aux produits du cannabis au Canada et ceux qui s'appliquent depuis 2009 aux produits du tabac aux États-Unis. Il était donc grand temps que le gouvernement Trudeau mette également à contribution l'industrie canadienne du tabac. »

### Produits de vapotage et lutte contre la contrebande?

Cependant, « nous espérons que l'intention du gouvernement est de couvrir non seulement les coûts d'encadrement réglementaire et des programmes liés au tabac, mais aussi l'encadrement des produits de vapotage de même que les efforts déployés pour contrer la contrebande. »

« La tarification semble écarter le coût des interventions liées au vapotage. Pourtant, une part considérable du budget actuel de la stratégie nationale de lutte au tabac, qui se chiffre à quelque 66 millions de dollars, est maintenant dépensée pour encadrer et surveiller la vente et la promotion des produits de vapotage. Nous nous demandons pourquoi le gouvernement envisagerait-il ne pas appliquer cette tarification à l'industrie du vapotage, alors que les efforts nécessaires pour contrer le vapotage chez les jeunes grugent depuis des années les montants historiquement consacrés à la prévention et la cessation du tabagisme? En fait, les grands cigarettiers sont de gros joueurs dans l'industrie du vapotage. Bref, il importe que la législation finale ne laisse pas tomber les coûts reliés aux produits de vapotage de même que l'ensemble des autres produits récréatifs qui contiennent de la nicotine, » ajoute **madame Doucas**.

### Les provinces devraient suivre l'exemple du fédéral

Enfin, « l'ensemble des provinces canadiennes, dont le Québec, devraient se doter de mécanismes similaires afin de recouvrir leurs propres investissements et l'ensemble des coûts publics découlant du commerce du tabac et du vapotage. Il s'agit d'industries qui font d'énormes profits en lien avec la vente de produits dangereux qui nécessitent une gamme de contrôles et d'interventions : cadre réglementaire, surveillance, campagnes de sensibilisation, programmes de cessation et opérations anti-contrebande. Ça ne devrait pas être aux contribuables de payer pour ces interventions, alors que des profits se font aux dépens de la santé des citoyens, » conclut **la porte-parole**.